

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_031

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 juin 2021

Nombre

de Conseillers en exercice 14

de Présents 12

de Votants 13

L'an deux mille vingt-et-un et le huit juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Choix d'un prestataire pour
la mission de Bureau de
Contrôle Technique et la
coordination SPS (Sécurité et
Protection de la Santé)**

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents : Virginie PAGANI

Excusés :

Procuration de : GORSKI Marc par BARDET Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Marie MARTIN, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 01/06/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des deux logements communaux et du foyer des jeunes, il convient de faire appel à un prestataire pour la mission de Bureau de Contrôle Technique et la coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Après étude des devis réceptionnés en mairie pour ces missions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition faite par l'APAVE à savoir :

Mission	Montant HT	Montant TTC
Coordination SPS	1760 € HT	2112 € TTC
<u>Bureau de Contrôle</u> Mission VIEL (Vérification Initiales des Installations Electriques)	350 € HT	420 € TTC
Mission ATT-HAND (Attestation de conformité d'Accessibilité des constructions aux personnes handicapées)	400 € HT	480 € TTC
Mission CTC (Contrôle Technique de Construction)	2400 € HT	2880 € TTC
TOTAL	4950 € HT	5892 € TTC

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/06/2021 004-210400479-20210608-DE_2021_031-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition faite par l'APAVE pour les missions de coordinateur SPS et de Bureau de Contrôle pour un montant de 4950 € HT soit 5892 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA



RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/06/2021 004-210400479-20210608-DE_2021_031-DE